

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 11

Artikel: Heureux coquins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oui, y dine. Qu'est-ce que vous y voulez ?
— J'aimerais lui parler.

La bonne, tout fraîchement débarquée de chez elle, se rendit sans façon à la chambre à manger et, ayant ouvert la porte :

— Mossieu, fit-elle, sortez-voi un moment, il y a là quelqu'un qui vous demande.

Le ministre, apercevant la visiteuse :

— Hé ! c'est vous, madame Pernette, que dites-vous de bon ?

La phrase que la Pernette avait péniblement élaborée dans sa tête, en venant, s'écroula.

— Bonjour, monsieur le cochon, dit-elle dans son trouble, je vous apporte un jambon de notre ministre !

Le pasteur était un homme d'esprit. Il se mit à rire et, prenant le jambon :

— Tiens, je ne pensais pas en avoir d'aussi beaux !

La Pernette aurait voulu être cent pieds sous terre.

FRANCŒUR.

* * *

Encore une.

Encore une histoire de pasteur. Mais, qu'on ne nous en veuille pas, c'est d'un pasteur même que nous la tenons.

« Un de mes vieux collègues, nous conta-t-il — il est mort maintenant — avait composé sur ce texte : « Et Satan descendit du ciel comme un éclair » un sermon qui lui plaisait tout particulièrement et dont il faisait son morceau de résistance dans les grandes occasions.

» Ses paroissiens le connaissaient bien, ce chef-d'œuvre oratoire.

» Un dimanche d'été, plusieurs citadins, en villégiature dans le village, étaient venus assister à l'office.

» A son entrée, le pasteur, voyant cet auditoire nombreux et choisi, eut un sourire de satisfaction et d'orgueil, bien naturel.

» Un de ses vieux paroissiens avait remarqué le sourire du pasteur. Alors, se penchant à l'oreille de son voisin :

— Dis-vai, Abram, craidé bin qu'ora, lo menstre va déguelhi lo diablio !

La montagnarde qui a bon bec.

Une jeune montagnarde courait après sa chèvre. Vint à passer un citadin qui, la trouvant jolie, lui dit :

— D'où êtes-vous, mon amie ?

— De Plambuit, monsieur.

— De Plambuit ? ne connaissez-vous pas la fille de Charles-Abram ?

— Si fait, monsieur.

— Faites-moi le plaisir de l'embrasser de ma part.

Et en même temps il voulut lui donner un baiser. Mais la jeune fille, lui échappant, lui bâtit :

— Monsieur, si vous êtes pressé, donnez-le à ma chèvre ; elle y sera plus tôt que moi.

Une grande fosse.

Le fermier Tasson, voyant dans un coin de sa cour un grand tas d'ordures, se fâcha contre son domestique, qui ne les ôtait pas. Celui-ci dit pour excuse qu'il n'avait pas toujours une brouette sous la main.

— Eh ! dit Tasson, que ne creuses-tu une fosse où l'on enterrera tout ça ?

— Mais où mettra-t-on la terre qu'on tirera de cette fosse ?

— Parbleu, répliqua Tasson en colère, te voilà bien embarrassé ; sais-tu pas creuser la fosse si profonde que tout y puisse entrer.

Coumeint quiet rein ne grâvè ài fennès de taboussi.

Du tot teimps, lè fennès ont étà dài totès fortés po la tapetta : que sai ào for, vai lo borné, pè lè tserrairès, porvu que sétant fenamente duès, vouaïquie la barjaqua ein route : farai bin 'na carra dè petits tsats, àobin pliivovetrài dài mā dè relodzre que rein ne lè grâvè : restont bouthaïès à coterdzi on bocon :

— Te ne sas pas, désai l'ena, la Luise ào martsau va mé ein ravai ion !

— Et-te possiblio ! fâ l'autro, dài dzeins qu'ont prâo à férè, sein compità que la Luise passè po n'orgilliâsa et 'na tserrropa !

— Et avoué cein que l'ein ont dza houit, et que sont papi éleva !

— Et que lo martsau fâ prâo soveint lo bon delon, cein que fâ que ne dussont pas avâi tot, à remoille-mor pè l'hotô !

Y'avâi dza 'na puchenta vouarba que niafâvant dinse su clia pourra Luise qu'à la fin cein a fottu ein radze lo notéro, qu'etâi justameint à tchiffrâ ouquî et que ne poavé pas arrevâ justo, tant cliaio tapettès lo gravâvant ; l'arâi volliu poai lão derè dè décampâ ào pe vito ; mâ coumeint cliaio fennès étiont, l'ena, clia ào syndico, l'autro, clia à l'asseesseu, n'ouzâvè pas.

Adon, lâi vint on idée : « Féli ! que dese à son comis, va-t-ein vai portâ duès chaulès à cliaio duès barjaquès que sont que dévant, dussont ètre mafites du lo temps que lâi sont pliiantrâs ! »

Lo comis lâi va ; mâ craidès-vo que l'aussant décampâ ? Ma fai na ! Sé sont tot bounameint chétaïès et l'ont reimourdsi lo cotted, onco pi què dévant su lo compto dâo martsau.

— L'a on moué dè dévallés ! désai la syndico.

— Lo protiureu lâi est tilè dzo ! fasâi l'autro.

— Vont pas manquâ dè férè lo botetiu, avoué on train dinse !

Et patati et patata ! Ma fai, ào bet de 'na vouarba, l'a coumeinci à plliovagni et lo notéro s'est peinsâ : « Tant mi ! vouaïquie ouquî que va lè férè felâ ! » Ma fai na ! kâ ne botsiront pas po tot cein.

A la fin dâi fin, lo couriâo, einradzi, dese à son comis :

— Po lâo férè vergogne, va-t-ein lão portâ dou parapliodze !

Dinse de, dinse fe ! Mâ vo craidès petêtré que l'ont bin remachâ et que l'ont fottu lo camp ?

Lo grand diablio ! L'ont tot bounameint àovrâi lo parapliodze et l'ont continuâ à tapettâ, coumeint se dè rein n'étai !

On parle de plus en plus des prisons et des prisonniers. Ce sujet sollicite aujourd'hui toutes les curiosités et force toutes les sympathies : affaire de mode, dit un chroniqueur du *Petit Parisien*.

Nous ne regrettons certes pas, dans un esprit de féroce, les mœurs d'autrefois, l'excès de rigueur des cachots, avec leur « paille humide », et des oubliettes, avec leurs « ténèbres éternelles ». Mais, d'un excès à l'autre, il y a un milieu ; et c'est ce juste milieu que peut-être nous avons dépassé.

A force de protester contre les erreurs des systèmes pénitentiaires en usage, nos criminalistes nous ont fait passer de l'autre côté de la selle.

Poussés par eux, nous avons réalisé dans ce domaine des progrès réels et qui étaient désirables. Il ne faudrait pas cependant pousser le souci du confort pénitentiaire jusqu'à rendre la prison désirable.

Il y a quelques semaines, de majestueuses affiches blanches apparaissent un matin sur les murs de Paris, annonçant l'adjudication des fournitures pour la prison « modern style » de Fresne-les-Rungis. On y lisait la liste des provisions demandées à l'usage des prisonniers. Il y avait là des kilos de jambon, de saucisson, de sucre, de café, de confiture, de raisiné. Il y avait du fromage blanc et du fromage de Hollande. Il y avait de quoi faire frémir d'envie les malheureux sans travail, qui lisaien ces annonces et qui se disaient sans doute qu'en volant un pain ou en cassant une vitre, ils s'assureraient plus sûrement le bien-être entre dans leurs rêves qu'en allant demander de l'ouvrage sur les chantiers.

Songez d'ailleurs que, pour peu qu'ils eussent lu des journaux, ils avaient dû garder une impression éblouissante de cette terre promise de la détention, — avec électricité, eau chaude et froide à volonté, carrelage antiséptique, etc., etc., — et demandez-vous si ces cachots de luxe ne risquent pas d'apparaître aux moins sages ou aux plus malheureux comme le meilleur abri contre les rudes de la vie.

Voilà pour le côté matériel. Mais il faut considérer aussi le côté moral. Car celui-ci, peut-être, est plus caractéristique.

On a joué, il y a quelques années, une pièce d'Alfred Capus, qui mettait en scène une de ces prisons, prison de première classe, comme il y en a en Espagne, où le préfet de police offre le bras aux prisonniers, ainsi qu'il arriva pour Mme Humbert. Le directeur de cette confortable maison était un ancien sportsman « décaillé ». Ses prisonniers étaient... la même chose que lui : si bien qu'une facile intimité s'était établie entre ceux-ci et celui-là, et que, le soir, une manille familiale les réunissait autour de la même table.

La comédie, comme de juste, forçait la note. Mais de récents incidents prouvent qu'entre la fiction et la vie, la distance est médiocre. Entre l'inculpé qui soupe avec ses deux agents et le détenu qui fait la partie de ses gardiens, il n'y a qu'une nuance.

S'il fallait d'ailleurs une preuve que la prison est de nos jours assez bien portée, on la trouverait dans une publication récente, parue sur le territoire de la grave Angleterre : les mémoires d'un jeune lord, interné pour une durée de cinq ans, dans l'un de ces établissements, où paraît s'être réfugié le confort moderne.

Ce noble détenu ne semble pas avoir gardé de son séjour un mauvais souvenir. Il retrouva dans sa prison des personnes du meilleur monde. Il lui arriva même de rencontrer, au cours de cette villégiature forcée, des personnes pour qui il conçut une réelle sympathie et qu'il eût regretté de n'avoir point connus.

Bon à imiter.

Puisque c'est chez nous industrie nationale que « l'industrie des étrangers » — une bien vilaine expression, soit dit en passant — voici, nous semble-t-il, un moyen de réclame très heureux que nous signalons à l'attention de nos compagnies de transport :

La Compagnie d'Orléans a organisé, dans le grand hall de la gare de Paris-quai d'Orsay, une exposition permanente d'environ 1,600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Heureux coquins !

« Ah ! qu'il fait bon être filou ! » pourrait-on s'écrier maintenant.

Il vécut donc là quelques années tranquilles, si tranquilles même, qu'au jour du départ, il ne put se défendre d'un sentiment de tristesse. Il conserva, d'ailleurs, plusieurs de ces relations. Quelques mois après sa libération, il fut convié par l'un de ses codétenus, également libéré, à un *five o'clock* intime. Dès son arrivée, la mère de son amphitryon le mit à son aise, en lui disant avec un sourire : « Nous y avons tous passé, monsieur, nous sommes en règle. Faites donc comme chez vous ». Et le jeune lord fit, en effet, comme chez lui, heureux de se retrouver en pays de connaissance.

Et dire qu'il en coûte tant de rester honnête !

Résignation. — Entendu dans le tramway, samedi dernier, jour de pluie.

— Quel temps déplorable !

— En effet, mais, somme toute, il vaut mieux encore qu'il pleuve aujourd'hui qu'un jour de beau temps.

Dernières volontés. — M. N*** n'a vraiment pas eu de chance à la loterie du mariage. Il souffre martyre avec sa compagne, d'un caractère insupportable.

N*** se décide, il y a quelques semaines, à faire un petit voyage en Italie. Madame l'accompagne.

— Comment, lui dit un ami qu'il croise sur le chemin de la gare, tu emmènes ta femme avec toi ?

— Mon cher, elle me disait à tout propos : « Voir Naples et mourir ! » Je l'y conduis.

Le droit d'être bon.

Le « droit d'être bon » n'est pas encore un fait acquis.

Figurez-vous qu'un de nos négociants décide tout à coup de réduire à de sages limites ses bénéfices et, de plus, de remettre gratuitement, à ceux de ses clients qui sont dans l'indigence, les marchandises dont ils ont besoin.

De divers côtés, on applaudira à cette généreuse initiative et peut-être quelques bonnes âmes caresseront-elles l'espérance de voir cet exemple suivi par d'autres négociants.

Douce illusion.

Des pétitions ne tarderont pas à parvenir aux autorités, leur demandant de mettre un frein à cette « concurrence déloyale ». Admirez l'expression.

Alors, on fera comprendre au novateur qu'il ait à cesser ses générosités et à se conformer tout simplement et sans les discuter aux usages en cours. Puis, comme on dit, tout rentrera dans l'ordre.

Les libertés inscrites dans les institutions des Etats civilisés n'y figurent très souvent qu'à titre purement décoratif.

Un astrologue du bon vieux temps, préparant son almanach, ne savait qu'indiquer pour un jour qui restait en blanc. « Mets-y un tonnerre ! » lui dit sa femme. Il mit un tonnerre. De même, les faiseurs de constitutions. Ils mettent par ci, par là, une soi-disant liberté ; ça ne tire pas à conséquence et les grands principes sont sauvés.

Un commerçant des Etats-Unis vient d'en faire l'expérience.

Ce commerçant attire à lui une foule de clients, grâce à la manière bienfaisante dont il conduit ses affaires.

Dès que ses profits quotidiens ont atteint deux dollars (environ 10 francs), il vend, durant le reste de la journée, au prix coûtant.

Il distribue quotidiennement 200 livres de pain aux indigents, qui ont aussi chez lui l'épicerie pour rien. Ceux qui sont gênés reçoivent sa marchandise au prix de revient.

Le résultat de cette philanthropie est que la

boutique du brave négociant regorge d'une foule de pauvres et de clients, les uns heureux de s'approvisionner sans bourse délier, les autres, contents de contribuer, par leurs achats, à la prospérité d'une bonne œuvre.

Tout le monde est donc satisfait, à l'exception des autres épiciers de la localité. Emues par les jérémiaades de ces derniers, les autorités viennent donc de prier le philanthrope de modifier son système de vente, s'il ne voulait pas les contraindre de prendre des mesures contre lui.

Tant pis pour les pauvres et pour la liberté !

Fin de bail. — Ce pauvre L., jadis si joyeux et si prompt à la répartie, décline de jour en jour ; il cherche ses mots et ne termine pas toujours ses phrases.

Un de ses amis disait, en parlant de lui :

— Il ne déménage pas encore, mais on s'aperçoit qu'il a donné congé !

La lettre du syndic. — Extrait d'une lettre écrite par le syndic d'une de nos communes à son fils, employé dans une maison de commerce de Berne.

« Y faut encore que je te dise, mon cher garçon, que la commune a fait construire un nouveau cimetière, près du plantage de Jaque au maréchal. Ce nouveau cimetière est bien plus grand et aussi bien plus confortable que le vieux. J'espère que nous y serons tous enterrés, si Dieu nous prête vie... »

Comme au temps de nos pères.

Nous extrayons de la *Tribune de Genève* les lignes qui suivent. Il est toujours intéressant de constater la vitalité de certaines coutumes, vieilles comme le monde, ou peu s'en faut.

Dans la campagne genevoise subsistent encore d'antiques traditions qui se sont transmises de père en fils ; telles les « allouilles » et les « failles » qui ont lieu le premier dimanche de mars.

Lorsque dans une commune il y a des nouveaux mariés qui n'ont pas eu d'enfants dans le courant de l'année, les enfants du village se réunissent et, devant la porte des époux, vont « crier les allouilles » ou, si l'on préfère, vont « allouiller ». Ils crient :

Failles, failles, faillaisons !
La fenna à Dian va fara on grou garçon.

Alors, les jeunes mariés lancent par poignées des bonbons, des caramels, des papillotes, voire même des sous que les petits manifestants se disputent à « tire-poil ». Si la distribution se fait attendre, la jeunesse impatientée s'arme d'arrosoirs, de bidons, d'ustensiles résonnantes, et frappe dessus à tour de bras, faisant « charivari ».

En Savoie, également, cette coutume subsiste encore, mais les Savoisiens « allouillent » de la manière suivante :

Oh ! les alou-yas !
La fenna é groussa !

Ce qui est aussi concis qu'énergique.

Et le soir on fait les « failles ». Ce sont des feux que l'on allume pour fêter le retour du printemps.

En dehors du village, on entasse quelques fagots auxquels on met le feu. Les gamins, autour du brasier, promènent ce qu'on appelle alors les « failles ». Ce sont des branches de bruyère sèches et facilement inflammables, liées au bout d'une perche assez longue.

Groupés autour du feu, hommes, femmes et enfants chantent, crient, s'interpellent, et quand il ne reste plus qu'un tas de cendres rouges et ardentes, les plus hardis sautent par dessus le foyer.

Le feu, bien éteint, et les « failles » consommées, bras-dessus, bras-dessous, garçons et filles, hommes et femmes, rentrent au village et regagnent leurs pénates en chantant de gais refrains.

Failles, failles, faillaisons !
La fenna va fara on grou garçon !
L. REICHSTETTER.

L'esprit de Sidonie

Madame. — Comment, Sidonie, vous avez cassé ce vase de porcelaine ? Mais vous ne savez pas qu'il avait plus de deux cents ans !

Sidonie. — Alors, madame, c'est bien naturel : plus on est vieux, plus on est cassé.

Quiproquo. — A la salle de lecture de la Bibliothèque cantonale.

Un lecteur demande « un livre ».

— De quel auteur ? questionne M. Cousin.

— Oh ! pas trop bas ; c'est pour m'asseoir dessus.

Fêtes du Centenaire. — Chez Fötsch frères, à Lausanne, vient de paraître : Un « Recueil patriotique pour chœur d'hommes », contenant neuf beaux chœurs populaires. Une « Marche vaudoise du centenaire », par E. Muller, directeur de l'*Union instrumentale de Lausanne*, éditée pour piano, pour fanfare, pour harmonie et pour orchestre. Elle est conçue en style populaire. Comme trio, est intercalé, avec ses paroles, le chœur, « Vaudois, un nouveau jour se lève... ». Cette marche est appelée à un vif succès.

Ajoutons que la maison Fötsch frères, devenue propriétaire du « Chansonnier vaudois » de C.-C. Denéréaz, actuellement épuisé, se propose d'en publier, dans le cours de l'année, une édition revue et considérablement augmentée.

Même maison : en souscription jusqu'au 13 avril, « Le Peuple vaudois », partition chant et piano, musique de Doret, paroles de Warney. En souscription, prix fr. 2.50.

Le Bureau du *Conteur* se charge de faire parvenir ces diverses publications aux personnes qui les lui demanderont et reçoit les inscriptions pour le *Chansonnier Denéréaz* et le *Peuple vaudois*.

Théâtre et Kursaal. — Au Théâtre, jeudi soir, on a joué *Les Burgraves*, de Victor Hugo. Nos artistes ont fort bien interprété cette œuvre.

La saison, qui touche à sa fin, aura, croyons-nous, été une bonne affaire pour notre directeur ; elle le fut, en tout cas, pour tous nos amateurs de bon théâtre, à qui M. Dartac a fait, cet hiver, la partie belle. — Demain, dimanche, *Latude*, drame historique en 5 actes. Mme Sans-Gêne, comédie en 4 actes, de Sardou.

Au *Kursaal*, débuts, toujours des débuts, *Les Thérons*, cyclistes de Paris, les *frères Morre*, les *3 Letton*, barristes, les *Alcides*, athlètes. Puis, pour le bouquet, *La tante Léchard*, vaudeville-opérette.

En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS

Causeries du Conte, 1 ^{re} série (2 ^{me} édition), recueil de morceaux patois et français (illustrés par Ralph)	2 —
Causeries du Conte, 2 ^{me} série	2 —
Les deux séries (ensemble)	3 —
Un bon vieux temps des diligences, deux conférences par Louis Monnet	1 20
Almanach du Conte pour 1903, avec collaboration de MM. H. Dufour, Alf. Ceresole, V. Favrat, Pierre d'Antan, C. T.***, A. Roulier, P. Perret, H. Thuiard, C.-G. Margot, O. Chambaz, etc., <i>Gavotte</i> , de A. Giroud, prof., <i>Chanson vaudoise</i> , de E. C. Thou, musique de C. M., prof., couverture dessinée par F. Rouge, peintre d'Aigle. Illustrations de MM. J. Taitlens, Laverrière, E. Favaz, Forestier, V. Rossat. Reproduction de nombreux morceaux français et patois de L. Monnet, L. Favrat, C.-C. Denéréaz, L. Croisier, etc.	0 50
La cithèle mettice d'au canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz	0 50
Lo conteo d'au Craizu	0 20
Exceptionnellement, encore quelques exemplaires de <i>Favey et Grognuz</i> , ou excursions de deux paysans vaudois à Paris, aux tirs fédéraux de Fribourg et Berne, à la Fête des vignerons, etc., par L. Monnet	2 50

Comédies vaudoises de Pierre d'Antan.

— Nous rappelons aux personnes qui désireraient posséder le recueil de ces comédies, dont la publication est projetée, qu'elles peuvent s'inscrire au Bureau du *Conteur vaudois*, à Lausanne.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie L. L. Howard.